



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 10

Question au Gouvernement n° 305

Texte de la question

EMBOUTEILLAGE SUR L'AUTOROUTE A 10

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Colot, pour le groupe UMP.

Mme Geneviève Colot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, et je souhaite y associer mes collègues Christine Boutin et Pierre Lellouche.

Nuit du 4 au 5 janvier 2003, autoroute A 10 :...

M. Alain Néri. Bouchée !

Mme Geneviève Colot. ... 15 000 personnes naufragées de la route à quarante kilomètres de Paris, 15 000 personnes coincées dans leur voiture, prises au piège de l'autoroute, sans information, sans renseignement sur l'importance du bouchon, isolées de tout.

Un député du groupe socialiste. Que faisait Sarkozy ?

Mme Geneviève Colot. Il faut avant tout remercier les pompiers, la Croix-Rouge, les bénévoles qui, inlassablement, sont intervenus durant toute la nuit auprès des automobilistes. Toute la nuit, ils ont réchauffé, nourri, réconforté ces galériens de l'autoroute. Ces heures ont été très dures pour les personnes âgées et les bébés.

M. François Brottes. Qu'a fait le Gouvernement ?

M. Jacques Floch. Quelle honte !

Mme Geneviève Colot. Grâce à eux, monsieur le ministre, aucune victime n'est à déplorer.

Dès le lendemain, M. le Premier ministre et vous-même avez demandé qu'une enquête soit diligentée, non seulement pour pointer du doigt les graves dysfonctionnements qui ont engendré cette situation, mais surtout afin de prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

M. le président. Chère madame, pouvez-vous poser votre question, maintenant, s'il vous plaît ?

Mme Geneviève Colot. Bien sûr, monsieur le président.

Vous avez également reçu de nombreux sinistrés, monsieur le ministre. Aussi, pouvez-vous indiquer
(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...

M. le président. Mme Colot va poser sa question. Alors taisez-vous une seconde !

Mme Geneviève Colot. ... à la représentation nationale les conclusions de cette commission et le contenu des mesures que vous pensez prendre pour pallier ces dysfonctionnements ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme

et de la mer.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer*. Madame la députée, vous avez parfaitement décrit la situation dans la nuit du 4 au 5 janvier 2003, avec des dizaines de milliers de personnes bloquées sur l'autoroute, des personnes quelquefois âgées ou des mamans avec des enfants, une situation inextricable et surtout extrêmement douloureuse. Je voudrais tout d'abord souligner, après vous, l'extraordinaire mouvement de solidarité qui s'est développé entre des automobilistes pris dans une situation inacceptable.

Les faits, c'est la conjonction d'une météorologie tout à fait exceptionnelle et de certaines lacunes, probables, que nous devons dénoncer. C'est pour cela que, dès le dimanche, en accord avec le Premier ministre, j'ai diligenté une mission d'enquête. Le mardi, j'ai reçu les acteurs, les sociétés d'autoroute et un certain nombre de représentants des services publics. Le mercredi, j'ai reçu une délégation de victimes. Enfin, avant-hier, j'ai reçu le rapport d'enquête de M. l'ingénieur général Lépingle, qui retrace à grands traits les faits qui se sont déroulés et qui surtout propose des mesures.

D'abord, il faut reconnaître, mesdames, messieurs les députés, que les pouvoirs publics ne sont pas exempts de tout reproche. (*Approbations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) C'est pourquoi Nicolas Sarkozy et moi-même avons souhaité une enquête complémentaire, pour connaître quelles ont été les éventuelles lacunes des pouvoirs publics, des lacunes que nous n'avons pas du tout l'intention de cacher s'il se révélait qu'elles ont été réelles.

En ce qui concerne le rôle de la société concessionnaire Cofiroute, il est évident, et ce sont les termes mêmes de l'enquête, qu'il y a eu un aveuglement manifeste devant la situation et un manque d'information épouvantable.

C'est pourquoi, non pas seulement pour pointer du doigt les déficiences de tel ou tel acteur, nous devons, au-delà de la recherche des responsabilités, prendre des mesures. Cette semaine, j'adresserai le rapport d'enquête au président de Cofiroute. Je vais lui demander de me préciser rapidement les mesures que la société entend prendre. D'ores et déjà, les mesures proposées dans le rapport d'enquête doivent être mises en oeuvre rapidement.

M. le président. Monsieur le ministre,...

M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. C'est le cas des mesures qui concernent l'information des usagers, les panneaux à messages variables, l'utilisation des radios autoroutières, des caméras de surveillance dans les endroits sensibles, comme le fameux PK 7, ou encore l'équipement des zones sensibles en stations de giclage.

Enfin, les sociétés concessionnaires devront établir une charte de bon usage et de respect des usagers, que nous mettrons en oeuvre, madame la députée, dans les meilleurs délais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 305

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 janvier 2003